



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 05 avril 2022

OBJET :

DE-CDE-22-04-1-1) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq avril à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mardi 29 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. CAMELOT, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme FOURNIER.

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le projet de budget primitif pour 2022 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 24 mars 2022 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2022, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, en cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, à la somme totale de 10 763 718 €.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé